

Programme de formation

La transmission d'entreprise : fiscalité et cadre juridique

Objectif de la formation

Cette formation vous permet d'identifier la fiscalité en matière de plus-values, donations et successions, les opportunités d'exonérations ou d'allègements ainsi que les outils juridiques pour préparer et organiser la transmission, dans le respect des contraintes des règles successorales.

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé

Programme

- **Distinguer plus-values professionnelles, plus-values de cession de titres et modalités de défiscalisation**
- **Connaître les nouvelles règles de l'héritage**
- **Déterminer les droits de donation et droits de succession**
Barèmes, exonérations et abattements : conditions à remplir
Démembrement de propriété : utilisations, avantages et inconvénients
- **Identifier les outils juridiques**
Location-gérance, crédit-bail de fonds de commerce, location d'actions, crédit-bail d'actions, transformation en société, holding familiale
Problématiques du vendeur et de l'acheteur et montage juridique : droits d'enregistrement, déduction des intérêts d'emprunt et des frais d'acquisition
Séparation ou non de l'immobilier d'entreprise, la SCI
- **Analyser les causes de dysfonctionnements les plus fréquents entre héritiers**
Le partage du pouvoir et des revenus
La fiscalité des revenus et l'ISF
L'incessibilité

Intervenant



Franck GOZLAN,
Avocat fiscaliste

Méthodes pédagogiques

Alternance de théorie et d'exemples concrets, avec des cas pratiques et des exercices.

Un support est projeté lors de la formation. Un livret pédagogique est remis aux participants au début de la formation.

Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.

Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.

En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.

 **Mardi 03 décembre 2024**
De 9h à 17h30



7 heures



Présentiel à Picpus,
Paris 12^{ème}



18 personnes maximum



**Experts-comptables et
avocats**



Adhérent/Correspondant :
inclus
Autres publics :
400 € HT – 480 € TTC



**Accessibilité aux personnes en
situation de handicap.**

Afin de vérifier les possibilités
d'accueil, merci de prendre
contact avec Dimitri Boyer au
01.53.33.34.85